

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2006

Date de convocation : 15 Mai 2006

La séance est ouverte à 19 heures.

Présents : MM. de ROUX, BUFFARD, Mme FIAUD, M. SALIBA, Mmes CHARRIER, PICHARD, MM. FOURRE, PANNAUD, RICHON, GODARD, MAUDOUX, PATRY, GRAVELLE, Mmes LAVOISSIERE, GATINEAU ;

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes COURTHES, MIRAUT, PELAUD, M. BINNIE

Absents : Mmes VALIN, MAUREL, THOMAS, M. TARDY.

Secrétaire de Séance : M. BUFFARD

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Avril 2006.**

Monsieur PATRY signale une erreur dans la date concernant le recrutement d'un agent saisonnier à temps complet pour le camping du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2006 et non 2005.

Le Conseil Municipal, après avoir pris note de cette remarque, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 Avril 2006.

### **DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT : CHOIX DU DELEGATAIRE**

Monsieur de ROUX rappelle aux Conseillers Municipaux que la convocation à la présente séance leur a été adressée le 15 Mai 2006.

Elle était accompagnée du rapport sur le choix du délégataire du service public d'assainissement et des procès-verbaux d'ouverture des plis et d'analyse des offres de la Commission d'ouverture des plis dont ils devaient prendre connaissance.

Le projet de contrat avec le futur fermier était tenu à la disposition des conseillers municipaux.

Il rappelle que trois entreprises avaient répondu à l'avis d'appel public à candidatures : AGUR, la Compagnie Générale des Eaux de ROYAN (CER) et VEOLIA EAU (Générale des Eaux).

Ces trois entreprises ont été admises à présenter une offre.

Deux sociétés ont remis une offre : VEOLIA EAU et la CER.

A l'issue de l'analyse des offres en date du 31 Mars 2006, il a été décidé d'engager les négociations avec ces deux entreprises.

Ces négociations ont accru la concurrence dans le bon sens puisqu'elles ont permis d'aboutir à une baisse de la facture d'assainissement.

- Compte d'exploitation prévisionnel pour le 1<sup>er</sup> exercice

Les charges prévisionnelles de la CER sont de 8% supérieures à celles de Véolia.

- Comparatif des factures type

Les hypothèses de travail des deux candidats n'étaient pas les mêmes ;

Ainsi Véolia estime à 1009 le nombre d'abonnés et à 90 810 le nombre de m<sup>3</sup> consommés à la fin du contrat alors que la CER estime le nombre d'abonnés à 994 et les volumes consommés à 84 233 m<sup>3</sup>.

A la demande du Maire, le système de tarification entre la part fixe et la part variable a été modifié afin de permettre aux personnes seules ou peu consommatrices de bénéficier d'un meilleur prix.

Ainsi la part fixe qui s'élevait à 82.36 € dans l'ancien contrat a été ramenée à 15 €, ce qui répond à un certain nombre d'observations faites sur le poids de la part fixe.

La part variable qui s'élevait à 1 € le m<sup>3</sup> dans l'ancien contrat est portée à 1.178 €/m<sup>3</sup> par Véolia alors que la CER propose 1.30 €/m<sup>3</sup>.

- Autres éléments de l'offre :

Véolia a fait de gros efforts et a pris plusieurs engagements en vue d'améliorer la qualité du service rendu : mise en œuvre d'une campagne de mesures des odeurs dégagées par la station du bourg, réalisation d'une campagne de localisation des entrées d'eaux parasites, financement de sondes destinées à optimiser le fonctionnement des 2 stations d'épuration.

A l'issue des négociations menées par M. BUFFARD et la Commission, assistés du Bureau Service Public 2000, l'offre présentée par Véolia est apparue plus intéressante tant d'un point de vue technique que d'un point de vue financier.

Elle aboutit à une diminution de 26 % de la part du fermier sur la facture type 120 m<sup>3</sup>, ce qui correspond pour la facture d'un consommateur moyen à une baisse d'environ 10 %, compte tenu de la baisse du prix de l'eau obtenue par ailleurs.

Monsieur de ROUX tient à préciser que la part communale ne bouge pas puisqu'elle permet de rembourser les emprunts qui ont financé les investissements.

Il rappelle que les zones agglomérées de la commune sont toutes maintenant assainies collectivement.

Monsieur de ROUX propose au Conseil Municipal,

- d'approuver le choix de la Société Véolia en qualité de fermier du Service d'assainissement,
- d'approuver les termes du contrat d'affermage et des ses annexes, d'une durée de 12 ans qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet 2006 pour s'achever le 30 Juin 2018.
- De l'autoriser à signer le contrat d'affermage ainsi que les documents afférents.

Monsieur PANNAUD souhaite remercier le Bureau d'Etudes SERVICE PUBLIC 2000 qui s'est montré très efficace lors de la conduite des négociations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix de la Société Véolia, approuve les termes du contrat d'affermage et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'affermage et tous documents afférents.

<b>APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX DE REHABILITATION DES VESTIAIRES DE LA TOUCHE</b>
--

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que les travaux de réhabilitation des vestiaires de la Touche ont été inscrits au Budget 2006.

Un appel d'offres a donc été lancé selon la procédure adaptée.

Lot 1 - Maçonnerie - Couverture - Réseaux

Lot 2 - Charpente - Menuiserie bois - Plafonds Isolation

Lot 3 - serrurerie - ossature métallique - bac acier - étanchéité

Lot 4 - carrelage - faïence

Lot 5 - plomberie - sanitaire

Lot 6 - electricite - chauffage - vmc

Lot 7 – peinture

Nombre de dossier retires : 11 déposés : 6

La Commission a constaté l'absence d'offres pour les lots 1, 2, 3 essentiels au démarrage des travaux et a déclaré l'appel d'offres infructueux.

Les entreprises du bâtiments, confrontées à un problème de main d'œuvre, ont actuellement une telle charge de travail qu'elles ne répondent plus aux appels d'offres.

Monsieur de ROUX propose au Conseil d'entériner la décision de la Commission et de lancer un nouvel appel d'offres dès le mois de Septembre 2006 portant sur la réhabilitation des locaux existants et sur l'extension afin que les travaux puissent démarrer dès le mois de Janvier 2007.

Il rappelle que les deux tranches de travaux ont bénéficié des Subventions du Conseil Général, de la DGE, de la Réserve Parlementaire et d'une aide de la Fédération Française de Football.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires au lancement du nouvel appel d'offres.

## CAMPING MUNICIPAL - MODIFICATION DU REGLEMENT

Monsieur GODARD informe le Conseil que deux personnes ont été recrutées en vue du fonctionnement du camping.

Il explique qu'à la suite des remarques faites par les employées lors de la saison 2005 sur les problèmes de gestion rencontrés chaque saison, la Commission chargée du camping a apporté quelques modifications au règlement intérieur et soumet le projet de ce nouveau règlement au Conseil Municipal.

Les principales modifications portent sur :

- l'interdiction des caravanes double essieux en raison d'une part de leur grande longueur (inadaptée à la superficie des emplacements) et d'autre part de leur suréquipement en matériel électroménager, incompatible avec les branchements mis à disposition (électricité et eau).
- l'engagement des campeurs à respecter le présent règlement
- les mesures d'hygiène et de sécurité relatives au rejet des eaux usées, à l'alimentation électrique, à la circulation dans le camping et aux nuisances sonores.

Monsieur de ROUX indique qu'il reste dubitatif quant à l'interdiction des caravanes double essieux mais qu'il suivra le vote du Conseil.

Monsieur MAUDOUX souligne qu'il y aura certainement une baisse de la fréquentation du camping.

Monsieur GODARD indique qu'il y aura certes une diminution des recettes mais qu'il y aura moins de gaspillage en eau et en électricité et que les conditions de travail du personnel seront améliorées.

Monsieur GRAVELLE estime nécessaire d'appliquer ce nouveau règlement afin d'en apprécier les effets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au règlement intérieur du camping.

Monsieur RICHON indique qu'il serait souhaitable que ce règlement soit traduit en anglais.

## LE POINT SUR LES TRAVAUX (VOIRIE, MAIRIE, ...)

Monsieur BUFFARD fait le point sur les travaux en cours ;

### Voirie :

- Les trottoirs à la Baine devant les pavillons de la SEMIS ont été exécutés.
- Les travaux de la Place de l'église sont programmés du 6 au 30 Juin.
- Les travaux Avenue du 8 Mai et au Portail doivent être réalisés en Septembre - Octobre.

Monsieur RICHON demande si lors de la programmation de ces travaux, il ne pourrait pas être étudié un système permettant de faire ralentir les voitures devant les écoles.

Monsieur de ROUX indique qu'il faut demander à la D.I.D. la mise en place de deux plateaux à l'emplacement des passages piétons.

- Parking le long de l'église : la consultation des entreprises a été lancée.
- Les travaux de reprise chemin des Vanneaux sont terminés et sont actuellement en cours de réalisation Chemin des Genêts.
- Le remplacement de la canalisation au droit des feux tricolores, pris en charge par le Conseil Général, doit être exécuté début Juillet.
- Le Syndicat des Chemins doit procéder à la réfection du Chemin de Senouche (Ancien délaissé)
- Monsieur RICHON demande quand sera réparé l'effondrement du trottoir devant la garderie.

Monsieur BUFFARD indique que lors d'un branchement individuel réalisé par une entreprise pour le compte d'EDF, la conduite a été cassée et remplacée par un tuyau PVC. Lors d'un violent abat d'eau, cette réparation de fortune n'a pas résisté lorsque le réseau s'est mis en charge, ce qui a provoqué l'effondrement du trottoir. Les services de l'EDF doivent prendre à leur charge ces travaux de réfection.

- Monsieur de ROUX indique que lors de la session du Conseil Général il a été attribué les droits de mutations. Ceux-ci sont attribués selon 2 critères : le nombre d'habitants et la longueur de la voirie communale. Il demande que soit vérifié si l'inventaire de la voirie communale mis à jour a bien été adressé à la Préfecture.

### Bâtiments

- Mairie : lors de la réunion de chantier qui s'est déroulée ce matin avec l'architecte, celui-ci a procédé à une relance des entreprises.

La fin des travaux et la mise à disposition des locaux sont prévues pour le 15 juillet, soit un mois de retard par rapport aux prévisions.

Les abords doivent être réalisés du 15 Juin au 15 Juillet.

A l'intérieur, la banque d'accueil, commandée depuis plus d'un mois n'est toujours pas réalisée.

### Logements sociaux SEMIS :

L'appel d'offres est en cours. Les résultats seront connus fin juin. Début des travaux prévus en Septembre/Octobre.

Monsieur de ROUX indique que l'ODHLM lui a fait savoir qu'il regrette que la Commune fasse toujours appel à la SEMIS et qu'il souhaiterait réaliser un programme de logements sociaux sur la Commune.

### Gaz :

L'extension du réseau au nord de chez Labbé est prévue début Juillet

Monsieur PANNAUD indique qu'il a assisté à une réunion de chantier début Mai avec GDF et l'entreprise chargée des travaux pour la reprise des malfaçons sur la voirie. En effet, la Commune rencontre des problèmes pour la remise en état de la voirie. Monsieur BUFFARD précise que les travaux de réfection de la chaussée ont été demandés par courrier adressé à GDF.

Monsieur de ROUX demande qu'un huissier fasse un constat de l'état des lieux avec photos qui sera ensuite notifié à GDF qui est le maître d'œuvre.

#### Pontons

Monsieur de ROUX indique qu'il a demandé au Conseil Général qu'il fasse procéder à une expertise des pontons par le Service Hydraulique.

### **ENQUETE PUBLIQUE - AVIS DU CONSEIL POUR AUTORISATION DE CREATION DE LOTISSEMENT CHEZ LABBE ET CHEZ CORBIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le préfet a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'autorisation de création du lotissement « Les Passereaux » Chez Labbé, sollicitée par la Société « Les Oliviers du Littoral » de DOLUS D'OLERON et l'autorisation de création du lotissement Chez Corbin sollicitée par la Société SC2I de St Sulpice de Royan.

Cette enquête est prescrite dans le cadre de la loi sur l'eau puisque les terrains concernés ont une superficie de plus d'un hectare.

Le Conseil, conformément à l'Article 5 du décret N° 93-742 du 29 Mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration, est appelé à donner son avis sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la création des lotissements de Chez Labbé et Chez Corbin.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Travaux de l'église - Demande de subvention**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que les travaux de réfection du beffroi et de l'équipement électrique et mécanique des cloches de l'église ont été inscrits au budget 2006 pour un montant de 44 000 € et ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Par courrier en date du 17 Mai dernier, la DRAC a notifié le montant de l'aide qu'elle pourrait apporter.

Montant subventionnable des travaux : 6 100 € HT

Aide de l'Etat : 50 % soit 3 050 €

Le Conseil Général pourrait allouer une subvention correspondant à 27 % du montant HT des travaux et propose de solliciter cette aide.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de réaliser les travaux de réfection du beffroi (21 459.51 € HT) et de l'équipement électrique et mécanique des cloches de l'église (15 252.00 € HT).

- Indique que le montant total de ces travaux a été inscrit à la Section d'investissement du Budget 2006 pour un montant de 44 000 € TTC.
- Décide de solliciter l'aide de l'Etat soit 3 050 € et l'aide du Conseil Général
- Précise que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative au dossier

### **Terrains pour la déchetterie**

Monsieur de ROUX rappelle la décision d'acquérir des terrains d'une superficie d'environ 3000 m<sup>2</sup> à la famille VALLET, en vue d'y implanter une déchetterie devant être gérée par le SMICTOM des Vals d'Aunis.  
Le service des Domaines a procédé à l'estimation de ces terrains.

Monsieur de ROUX propose de confirmer l'accord de la Commune pour cette acquisition au prix négocié avec la famille VALLET, soit 27 000 €  
Le géomètre procédera au bornage du terrain nécessaire à l'implantation de la déchetterie en fonction des critères qui seront définis par le SMICTOM.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer les actes à intervenir.

### **Terrains pour ateliers municipaux**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal la décision d'acquérir les terrains appartenant à Monsieur et Madame Michel PICHARD en vue d'y implanter les ateliers municipaux (Délibération du 07.11.2005)  
Le service des Domaines a procédé à l'estimation de ces terrains.

Le géomètre a procédé au bornage des parcelles faisant l'objet d'une division parcellaire .

Le Conseil Municipal invité à se prononcer, à l'unanimité, décide d'acquérir les terrains appartenant à Monsieur et Madame Michel PICHARD, d'une superficie de 15 627 m<sup>2</sup> au prix de 68 600 € et mandate Monsieur le Maire pour signer toutes pièces et actes concernant cette acquisition.

### **Emprunt Voirie**

Madame CHARRIER rappelle au Conseil qu'il a été inscrit au Budget 2006, au programme voirie, un emprunt subventionné par le Conseil Général, d'un montant de 17 000 €.

Le Syndicat Départemental des Chemins a indiqué que la Caisse d'Epargne a été retenue pour réaliser l'emprunt dans les conditions ci-après :

Taux	Durée	Echéance	Montant échéance	Total Remboursement
3.88	10 ANS	Semestrielle	1 033.65	20 673.00
3.85	10 ANS	Mensuelle	170.91	20 509.20

Il est proposé de retenir le taux de 3.88% avec un remboursement semestriel ce qui ne représente qu'une plus value de 16.38 € par an par

rapport aux échéances mensuelles qui nécessitent une gestion administrative plus lourde.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition et à mandater Monsieur de ROUX ou Madame CHARRIER, Adjoint aux Finances, en vue de la signature du contrat de prêt à intervenir.

### **Procédure de déclaration en état d'abandon (Immeubles VEILLON)**

Monsieur de ROUX indique au Conseil que deux immeubles situés dans le bourg sont à l'abandon et créent quelques nuisances. Les services de la mairie ont, à plusieurs reprises, adressé des courriers à la propriétaire qui ne s'est jamais manifestée. Ces immeubles cadastrés AZ 274, Rue traversière et AZ 295 Rue Aliénor d'Aquitaine sont inscrits au nom de Mme VEILLON née JEAN Paulette, domiciliée à CHERAC.

Conformément à l'article L 2243-1 du Code général des Collectivités territoriales, ces immeubles, situés dans le périmètre de l'agglomération peuvent faire l'objet d'une procédure de déclaration en état d'abandon manifeste. Cette procédure peut être suivie d'une expropriation au profit de la Commune dans le but de tout objet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement.

Monsieur de ROUX propose au Conseil Municipal d'entamer cette procédure qui, si elle aboutit, permettra à la Commune de réaliser des logements sociaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition et mandate Monsieur le Maire en vue de réaliser les démarches nécessaires et signer toutes pièces à intervenir.

### **Avenants de prolongation des contrats Enfance et Temps libre**

Monsieur de ROUX rappelle que par délibération en date du 27 Mars dernier le Conseil Municipal, sur proposition de la CAF, avait décidé de proroger le contrat Temps Libre (échu le 31.12.2004) jusqu'au 31 Décembre 2005 afin de l'aligner sur le Contrat Enfance qui arrivait à échéance à cette date.

Par courrier en date du 17 Mai dernier, la CAF indique que les négociations relatives à l'élaboration des nouveaux contrats, menées entre l'Etat et la CNAF sont suspendues jusqu'en Juillet 2006 afin que la CNAF détermine les nouveaux critères d'éligibilité et de financement pour les nouvelles dépenses et les renouvellements des contrats.

La CAF ne pourra donc s'engager dans des dépenses nouvelles qu'à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2006 et de ce fait, propose la prolongation du contrat - Enfance et du contrat Temps libre jusqu'au 30 Juin 2006 afin de garantir le paiement des dépenses du 1<sup>er</sup> semestre 2006 sur la base des conditions en vigueur au 31 décembre 2005.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, donne un avis favorable à la prolongation du Contrat Enfance et du Contrat Temps libre jusqu'au 30 Juin 2006 et mandate Monsieur le Maire pour signer les avenants à intervenir.

### **Subvention exceptionnelle au Club de Judo**

Monsieur de ROUX rappelle que le Judo Club de Chaniers fête cette année son 40<sup>ème</sup> anniversaire et qu'il organise à cette occasion, le 10 Juin, une importante manifestation.

Les dirigeants du Club sollicitent une subvention exceptionnelle de 800 € en vue de l'organisation de cette manifestation.

Monsieur FOURRÉ rappelle au Conseil que cette subvention a été inscrite au Budget 2006.

Monsieur de ROUX indique que le Club de Judo sollicite l'autorisation d'apposer à l'entrée de la salle de judo une plaque « Roger Barreau » afin de rendre hommage à l'un des fondateurs du Club.

Monsieur de ROUX souhaite rappeler le rôle joué par le trio fondateur du Club : M. Roger BARREAU, M. Jean-Pierre RICHON et M. Georges SIMON.

Monsieur FOURRÉ rappelle que Georges SIMON ne souhaitait pas voir son nom figurer sur une plaque. Monsieur RICHON indique qu'il ne voit aucune objection à ce que le nom de Monsieur BARREAU soit donné à la Salle de Judo.

Monsieur FOURRÉ tient à préciser que Monsieur BARREAU qui a été longtemps Président du Club est toujours licencié.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer au Judo Club de Chaniers une subvention exceptionnelle de 800 € et autorise l'apposition d'une plaque au nom de Roger BARREAU.

### **Réserve Communale**

Monsieur PATRY informe le Conseil qu'à la suite de la décision de création d'une réserve communale de sécurité, il a reçu l'inscription de 3 bénévoles.

Il est nécessaire de faire à nouveau paraître un avis dans le bulletin Municipal.

Monsieur de ROUX propose que les conseillers fassent des démarches auprès des personnes de leur connaissance susceptibles d'être intéressées par un tel engagement.

### **Mise en place d'un banc**

Monsieur RICHON demande la mise en place d'un banc, rue de la Touche, devant les courts de tennis, sous les arbres.

### **Concours Hippique**

Monsieur PANNAUD indique au conseil qu'il a assisté à la remise du prix de la Ville de Chaniers lors du Concours national Hippique qui se déroulait au centre équestre les 29 et 30 Avril derniers. Il tient à rappeler l'importance de cette manifestation nationale qui accueillait plus de 500 participants.

Il demande que l'an prochain la Commune s'associe davantage à cette manifestation et offre un prix plus important.

La séance est levée à 20 h 30

Le Secrétaire de séance,

Albert BUFFARD